

EMERSON FINANCE
Société à responsabilité limitée au capital de 2.968.682 €
Siège social : 27, rue de Berri – 75008 PARIS
RCS PARIS 803 719 178
(la « Société »)

**ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS DES ASSOCIES EN
DATE DU 12 AOUT 2025**

LES SOUSSIGNES :

Madame Patricia DURET,
Née le 2 mai 1975 à PARIS XIIIème (75),
De nationalité française,
Demeurant 17, boulevard Jules Sandeau – 75116 PARIS,
Propriétaire de 1 part sociale,

La société DURET FINANCE ET CONSEIL,
Société à responsabilité limitée au capital de 12.601.652 euros,
Dont le siège social est sis 17, boulevard Jules Sandeau – 75116 PARIS,
Immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 507.725.901,
Représentée par son gérant Madame Patricia DURET,
Propriétaire de 1.484.340 parts sociales,

Monsieur Fabrice MENASCE,
Né le 24 août 1971 à LEVALLOIS-PERRET (92),
De nationalité française,
Demeurant 190, Avenue Victor Hugo – 75116 PARIS
Propriétaire de 1 part sociale,

La société NATELIA,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 12.650.562 euros,
Dont le siège social est sis 190, Avenue Victor Hugo – 75116 PARIS,
Immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 451.087.399,
Représentée par son gérant Monsieur Fabrice MENASCE,
Propriétaire de 1.484.340 parts sociales,

Seuls associés de la Sociétés (ci-après les « Associés »),

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- De l'apport des titres de la Société détenus par Madame Patricia DURET à la société DURET FINANCE ET CONSEIL ;
- De l'apport des titres de la Société détenus par Monsieur Fabrice MENASCE à la société NATELIA ;
- Du rapport du Commissaire aux comptes sur la transformation de la Société en SAS en date du 31 Juillet 2025 ;
- Du projet de statuts de la Société sous la forme d'une société par actions simplifiée ;

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- constatation de l'apport de titres de la Société aux sociétés DURET FINANCE ET CONSEIL et NATELIA ;
- modification corrélative des statuts de la Société ;
- transformation de la Société en société par actions simplifiée ;
- adoption des statuts de la Société sous leur nouvelle forme ;
- désignation du président de la Société sous sa nouvelle forme ;
- désignation du directeur général de la Société sous sa nouvelle forme ;
- pouvoirs à conférer au Président de la Société ;
- pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

(Constatation de l'apport de titres de la Société aux sociétés DURET FINANCE ET CONSEIL et NATELIA)

Les Associés, connaissance prise de l'apport par Madame Patricia DURET de UN MILLION QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE TROIS CENT QUARANTE (1.484.340) parts sociales qu'elle détient dans le capital de la Société au profit de la société DURET FINANCE ET CONSEIL et connaissance prise de l'apport par Monsieur Fabrice MENASCE de UN MILLION QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE TROIS CENT QUARANTE (1.484.340) parts sociales qu'il détient dans le capital de la Société au profit de la société NATELIA,

CONSTATENT la réalisation de ces apports et agréent, en tant que de besoin, les sociétés NATELIA et DURET FINANCE ET CONSEIL en qualité de nouveaux associés de la Société.

DEUXIEME DECISION

(Modification corrélative des statuts de la Société)

En conséquence de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 8 « Répartition des charges sociales » des statuts de la Société comme suit :

« ARTICLE 8 – REPARTITION DES CHARGES SOCIALES

Les parts composant le capital social sont ainsi réparties :

- A Monsieur Fabrice MENASCE,
Demeurant 190, avenue Victor Hugo – 75016 PARIS,
1 part sociale portant le numéro 1,
- A la société NATELIA,
Dont le siège social est sis 190, avenue Victor Hugo – 75016 PARIS,
1.484.340 parts sociales portant les numéros 2 à 1.484.341,
- A Madame Patricia DURET,
Demeurant 17, boulevard Jules Sandeau – 75116 PARIS,
1 part sociale portant le numéro 1.484.342,
- A la société DURET FINANCE ET CONSEIL,
Dont le siège social est sis 17, boulevard Jules Sandeau – 75116 PARIS
1.484.340 parts sociales portant les numéros 1.484.343 à 2.968.682

TOTAL égal au nombre de parts composant le capital social : 2.986.682 parts sociales

Les associés déclarent que toutes les parts représentant le capital social leur appartiennent et sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus. »

TROISIEME DECISION

(Transformation de la Société en société par actions simplifiée)

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes établi en application de l'article L225-244 alinéa 1 du Code de commerce portant sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers, décident de transformer la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Sous sa nouvelle forme, la Société est régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés par actions simplifiée et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau. La durée de la Société, et son objet, social demeurent inchangés.

Les fonctions de co-gérants exercées par Madame Patricia DURET et Monsieur Fabrice MENASCE prennent automatiquement fin ce jour du fait de la transformation.

QUATRIEME DECISION

(Adoption des statuts de la Société sous leur nouvelle forme)

En conséquence de la décision de transformation de la Société en société par actions simplifiée, ainsi que de la décision relative au transfert du siège social de la Société, les Associés, à l'unanimité, décide de refondre les statuts et adoptent article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme, et dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes.

CINQUIEME DECISION

(Désignation du président de la Société sous sa nouvelle forme)

Les Associés désignent en qualité de président de la Société, à compter de ce jour et jusqu'à l'assemblée générale chargée de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2025

- **La Société DURET FINANCE ET CONSEIL**, Société à responsabilité limitée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro SIREN 507.725.901 ayant pour représentant permanent : Mme Patricia DURET née RINIERI (gérante de la Société DURET FINANCE ET CONSEIL).

La Société DURET FINANCE ET CONSEIL a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait ces fonctions et déclaré qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Le président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts de la Société sous sa nouvelle forme aux décisions de la collectivité des associés.

Le mandat de président pourra être rémunéré sur décision des associés. Le président sera en outre remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

SIXIEME DECISION

(Désignation du directeur général de la Société sous sa nouvelle forme)

Les Associés désignent en qualité de directeur général de la Société, à compter de ce jour et jusqu'à l'assemblée générale chargée de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 :

La Société NATELIA, Société à Responsabilité Limitée immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro SIREN 451.087.399 ayant pour représentant permanent : M. Fabrice MENASCE (gérant de la Société NATELIA).

La Société NATELIA a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait ces fonctions et déclaré qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Le mandat de président pourra être rémunéré sur décision des associés. Le directeur général sera en outre remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

SEPTIEME DECISION

(Pouvoirs à conférer au président de la Société)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au président de la Société, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :

- remplir toutes formalités, faire toutes déclarations auprès de toutes administrations, ainsi que toutes notifications et significations à quiconque ; en cas de difficulté, engager ou suivre toutes instances ;
- aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, élire domicile, substituer et déléguer

HUITIEME DECISION

(Pouvoir en vue des formalités)

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés et consigné dans le registre des décisions.





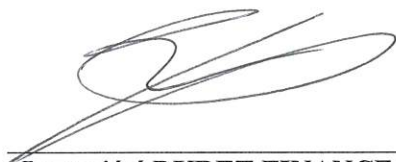
Fait à PARIS,
Le 12 Août 2025
En un (1) exemplaire,



Madame Patricia DURET



Monsieur Fabrice MENASCE



**La société DURET FINANCE ET
CONSEIL**
Représentée par Madame Patricia
DURET



La société NATELIA
Représentée par Monsieur Fabrice
MENASCE

Annexe :
Statuts de la Société